

## Demandes de documents

## LES SERVICES D'AVOCATS RETENUS PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VICTORIA (C.-B.)

## Question n° 3627—M. McKinnon:

1. Quels sont les nom et adresse de tous les avocats et bureaux d'avocats de la circonscription électorale de Victoria (C.-B.) qui ont effectué des travaux pour le ministère de la Justice en 1973 et en 1974?

2. Quelle somme totale a été versée chaque année, dans chaque cas?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires autorisés du ministre de la Justice: 1 et 2.

	1973 Ministère		1974 Ministère	
Branson, C.O.D. Victoria, C.-B.	SBSC	\$40,009.23	RC-I	\$ 364.30
	RC-I	260.00	Fin	109.50
	MDT	504.20		
	M&I	320.50		
Cox, Kenneth B. Victoria, C.-B.	RC-I	988.75	*MDT	803.48**
	MDT	4,306.72	CC	2,213.82
			RC-I	760.45
Hutchison, J.M. Victoria, C.-B.	RC-I	128.50	RC-I	1,015.00
			CAC	75.00
Hutchison, R.B. Victoria, C.-B.	EC	1,167.01	EC	728.09
			RC-I	2,869.80
Pearlman & Lind- hold Victoria, C.-B.	SBSC	*	SBSC	9,783.96
Stewart, Ian H. Victoria, C.-B.	M&I	566.07	M&I	*
	RC-I	1,026.15		
	CAC	270.25		
Sullivan, Smith and Bigelow Victoria, C.-B.	SBSC	1,645.70	SBSC	59,745.04
Taylor, Rodney Victoria, C.-B.	SBSC	17,630.25	SBSC	1,915.50

\*Des contrats de service ont été accordés pendant cette période mais les comptes n'ont pas encore été présentés.

\*\*Le total de \$6,777.75 déjà indiqué doit être remplacé par \$3,777.75. (Questions 3,096 et 3,265)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

[Français]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 85 portant production de documents est acceptable par le gouvernement.

[Texte]

COPIE DES EXIGENCES DES SOUMISSIONS RELATIVES AU CONTRAT ADJUGÉ À LA «CANADIAN LABORATORY SUPPLIES LTD.»

## Motion n° 85—M. Fleming:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les exigences de formulation des soumissions grâce auxquelles le ministère des Approvisionnements et Services a accordé à Canadian Laboratory Supplies Ltd., le contrat de fourniture de matériel et d'accessoires de laboratoire depuis 1972.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Blais: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[M. Drury.]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LA QUESTION DE M. MACKAY RELATIVE AUX AFFAIRES «SUB JUDICE»

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de donner la parole au député de Sault-Sainte-Marie au sujet de la motion qu'il a présentée conformément à l'article 26 du Règlement, j'aimerais prendre quelques instants pour signaler au député de Central Nova et aux autres députés, en ce qui a trait à l'importante question des affaires *sub judice*—il existe une somme énorme de documents sur le sujet et les arguments qu'ont fait valoir hier les députés sont très intéressants—qu'il est tout clair que, de toute façon, il voudrait mieux que la présidence, et j'espère que tous les députés le reconnaîtront, cherche à ce stade à étudier la question non seulement en fonction de la procédure au criminel mais également de la procédure civile, et qu'elle s'efforce de rendre une décision définitive, si c'est possible.

Je puis d'ores et déjà dire que sans aucun doute, on ne doit pas restreindre le droit d'un député de poser des questions concernant une affaire en cours d'instance, surtout lorsqu'il s'agit de procès civil, à moins et jusqu'à ce que l'affaire passe en jugement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Quoi qu'il en soit, si l'on tient compte des pratiques courantes dans les tribunaux, il faudra encore quelque temps avant qu'une restriction quelconque ne soit imposée au député de Central Nova. Je fais cette remarque en l'état actuel des choses, car je pense qu'elle permettra à la présidence de gagner un peu de temps pour étudier davantage la question.

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

L'INCIDENCE DE L'INTERVENTION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION DANS LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DU PAPIER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Nickel Belt, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir, la grève de quelque 20,000 travailleurs du papier qui se poursuit depuis plus de six mois, place les familles et l'économie des régions dans une situation très grave. Si elle est loin d'être réglée dans la plupart des régions, c'est en grande partie par suite de l'intervention de la Commission de lutte contre l'inflation du gouvernement fédéral qui a rejeté l'accord salarial conclu entre le syndicat concerné et l'Irving Paper Company, du Nouveau-Brunswick. Cette intervention a donné aux fabricants de papier des autres régions du Canada l'excuse de ne pas négocier de manière réaliste et de bonne foi, ce qui fait que